

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Ministère délégué chargé
des Petites et Moyennes Entreprises,
de l'Innovation
et de l'Économie numérique

Paris, le lundi 26 août 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Antennes relais de téléphonie mobile : les conclusions des expérimentations sur l'exposition et la concertation sont remises aux Ministres

Le comité opérationnel sur les ondes de téléphonie mobile a remis ses deux rapports à Philippe MARTIN, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et à Fleur PELLERIN, Ministre déléguée auprès du Ministre du Redressement productif en charge des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique.

Ce comité opérationnel a associé des représentants de l'État, de collectivités locales, d'opérateurs de téléphonie mobile, d'associations de défense des consommateurs et de protection de l'environnement et s'est appuyé sur des compétences scientifiques et techniques fortes (Agence nationale des fréquences, Centre scientifique et technique du bâtiment, Institut national de l'environnement industriel et des risques, experts).

Le premier rapport évalue la faisabilité d'un abaissement de l'exposition aux radiofréquences émises par les antennes relais de téléphonie mobile. Il retrace les expérimentations qui se sont déroulées sur 16 quartiers pilotes représentatifs de la diversité des configurations urbaines. Ces travaux ont porté sur les mesures du niveau d'exposition aux antennes de téléphonie mobile, dont les résultats seront prochainement disponibles sur le site cartoradio.fr, ainsi que sur la simulation de la conséquence d'un abaissement des niveaux d'exposition.

Le second rapport identifie de nouvelles procédures de concertation et d'information locales pour accompagner les projets d'implantation d'antennes relais, grâce aux expérimentations qui ont eu lieu sur 9 villes pilotes jusqu'en décembre 2012. Il recommande notamment :

- l'information obligatoire des occupants d'un bâtiment préalablement à l'installation d'une antenne,
- la transmission obligatoire par l'opérateur d'un dossier d'information au maire sur les projets d'antennes en réglementant son contenu,
- la relance des instances de concertation départementales,
- ou encore la possibilité pour les maires de demander aux opérateurs des simulations du champ généré par une future antenne.

Les Ministres ont salué l'important travail réalisé dans ce cadre multilatéral propice à la concertation, et ont exprimé leur souhait que les réflexions en matière de radiofréquences se poursuivent dans une nouvelle instance d'échanges, placée sous l'égide de l'Agence Nationale des Fréquences, et associant l'ensemble des parties prenantes.

Philippe MARTIN et Fleur PELLERIN ont également indiqué leur souhait que ces travaux puissent dès à présent nourrir la mission confiée par le Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT à Jean-François GIRARD et Philippe TOURTELIER sur la sobriété en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, et dont le rapport est attendu à la rentrée.

Télécharger les rapports :

- Évaluation des expériences de nouvelles formes de concertation et d'information locale dans le cadre de l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-synthese_VF.pdf

- Diminution de l'exposition aux ondes électromagnétiques émises par les antennes relais de téléphonie mobile :

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport COPIC 31 juillet 2013.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_COPIC_31_juillet_2013.pdf)

Pour toutes autres questions, consultez le site : <http://www.radiofrequences.gouv.fr>